



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ AUTONOME DE
THÉOLOGIE PROTESTANTE

Unil

UNIL | Université de Lausanne

Faculté de théologie
et de sciences des religions

Maîtrise universitaire en théologie

Master of Theology (MTh)

2018-2019

Cette brochure constitue la version imprimée du programme des cours 2018-2019.

Des modifications sont susceptibles d'intervenir en cours d'année académique.

Seule la version électronique fait foi.

Celle-ci est disponible à l'adresse : <http://www.unige.ch/collegetheologie/documents/>

**Faculté autonome
de théologie protestante**

Université de Genève
Rue De-Candolle 5
CH-1211 Genève 4
www.unige.ch/theologie

**Faculté de théologie
et de sciences des religions**

Université de Lausanne,
bâtiment Anthropole
CH-1015 Lausanne
www.unil.ch/fts

Secrétariat

Brigitte Dugué

Secrétariat général
Bureau B001A
brigitte.dugue@unige.ch
+41 22 379 74 22

Joël Pfister

Secrétariat aux étudiants
Bureau 2018
joel.pfister@unil.ch
+41 21 692 27 00

Doyen

Ghislain Waterlot

Bureau B001C
decanat-theologie@unige.ch
+41 22 379 74 21

David Hamidovic

Bureau 2020
david.hamidovic@unil.ch
+41 21 692 27 01

Administratrice

Sabine Tschannen

Bureau B001E
sabine.tschannen@unige.ch
+41 22 379 74 20

Katja Schwab-Weis

Bureau 2019
katja.schwab-weis@unil.ch
+41 21 692 27 28

Conseillers aux études

Christophe Collaud

Blaise Fontanellaz

Bureau B001A
christophe.collaud@unige.ch
blaise.fontanellaz@unige.ch
+41 22 379 74 57

Bureau 5057
christophe.collaud@unil.ch
blaise.fontanellaz@unil.ch
+41 21 692 27 36

**Coordinatrice de la
formation e-learning**

Bérénice Jaccaz

Bureau B001D
berenice.jaccaz@unige.ch
+41 22 379 76 24

**Collaboratrice
scientifique pour
l'enseignement à
distance (Master)**

Chen Bergot

Bureau B215D
chen.bergot@unige.ch
+41 22 379 74 18

LE MASTER EN THÉOLOGIE

La Maîtrise universitaire en théologie (Master, MTh), est constituée d'un cycle d'étude de deux ans représentant 120 crédits ECTS. Elle fait suite au Baccalauréat universitaire en théologie (Bachelor, BTh) et constitue la seconde partie de la formation de base en théologie offerte par le Collège de théologie protestante, organe réunissant les représentants de la Faculté autonome de théologie protestante de l'Université de Genève et de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Lausanne.

Le plan et le règlement d'études du Master ont été profondément réformés en été 2016 et le Collège est heureux de vous proposer un programme de formation et de spécialisation permettant de développer les connaissances acquises au niveau du Bachelor et visant à donner des connaissances et des compétences étendues en théologie. Tout en approfondissant des connaissances et des compétences spécifiques aux branches choisies, il offre une vision d'ensemble de la théologie, valorisant l'interdisciplinarité et préparant à la recherche académique.

La théologie est une formation humaniste visant à permettre à l'étudiant d'être à l'aise dans toutes sortes de domaines allant des sciences historiques à la philosophie éthique, du comparatisme religieux à travers les siècles à une réflexion critique sur les pratiques des Églises contemporaines. Le Master 2016 permet, selon les souhaits, de renforcer une connaissance généraliste de la théologie ou de se spécialiser dans une ou plusieurs branches d'études.

Fort de son expérience depuis près de vingt ans dans l'enseignement e-learning au niveau Bachelor, le Collège de théologie offre désormais la possibilité d'accomplir le Master à travers une formation à distance. Il n'existe cependant qu'un seul plan d'étude dans lequel tous les enseignements principaux peuvent être pris soit en présence (à Genève ou à Lausanne), soit à distance. Chaque étudiant peut ainsi moduler ses horaires et le mode de suivi de ses cours selon ses obligations personnelles et professionnelles.

Le plan d'étude (ci-après) décrit le cursus de l'étudiant et donne les informations nécessaires sur les choix à effectuer. Les conseillers aux études de nos Facultés se tiennent à la disposition des étudiants pour répondre à toute question et pour guider les étudiants dans leurs choix.

Chaque année, chaque discipline propose un certain nombre de cours à option. Selon les cas et les particularités de parcours d'un étudiant, d'autres cours sont envisageables. Si vous souhaitez suivre un cours qui n'est pas proposé dans le programme des cours, n'hésitez pas à en parler à l'un des professeurs de la branche et aux conseillers aux études.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Immatriculation

Pour une entrée en Master (y compris début d'une mise à niveau préalable) lors d'une année académique impaire (par ex. : A17-P18), le futur étudiant doit s'immatriculer à l'Université de Lausanne. Pour une entrée lors d'une année académique paire (par ex. : A18-P19), il s'immatriculera à l'Université de Genève. La demande doit se faire auprès du service des immatriculations de l'Université désignée en respectant les conditions, les modalités et les délais indiqués par le service des admissions.

Inscription aux cours et aux examens

Une fois immatriculé, chaque semestre, vous vous inscrivez aux cours et aux évaluations correspondantes dans les délais indiqués (cf. page ci-contre). Vous vous inscrivez à tous vos cours selon les modalités et les délais de votre université d'immatriculation. Vous vous inscrivez également pour les cours dispensés dans l'université partenaire selon ses modalités et ses délais.

Identifiants et codes d'accès

Les identifiants et codes d'accès pour le portail de votre université d'immatriculation vous sont transmis par courrier postal avant le début du semestre. Si vous êtes immatriculé à l'UNIGE, vos identifiants et codes d'accès UNIL vous sont transférés par courrier postal dans les deux premières semaines du semestre. Si vous êtes immatriculés à l'UNIL, vous devez passer chercher vos identifiants et vos codes d'accès UNIGE au service des admissions de l'UNIGE (Uni Dufour, 222, 9h-13h) dès la troisième semaine du semestre. Si l'une ou l'autre des informations devaient vous manquer, adressez-vous à nos conseillers aux études.

Carte d'étudiant

Votre carte d'étudiant de votre université d'immatriculation vous sera remise par courrier postal. Si vous désirez une carte de la seconde université :

- pour une carte de l'UNIGE, vous devez la demander au service des immatriculations (Uni Dufour, 222, 9h-13h). Munissez-vous de votre carte de l'UNIL et d'une carte d'identité.
- pour une carte de l'UNIL, vous devez remplir le formulaire suivant : unil.ch/campuscard/files/live/sites/campuscard/files/pdf/CC_formulaire_etudiant-2016.pdf

Remboursement des transports

Les étudiants du Master en théologie bénéficient de la dérogation suivante à la Directive du Triangle Azur décidée par le Conseil des rectorats du 28 avril 2017 : Ils peuvent se faire rembourser leur trajet vers une université de leur choix (Genève ou Lausanne) indépendamment de leur université d'immatriculation. Durant un même semestre, seul les titres de transports à destination de l'université choisie peuvent être remboursés. Mise à part cette exception, les règles mises en place par la directive du Conseil des rectorats s'appliquent.

Vous serez remboursés au prix du demi-tarif CFF sur présentation de vos billets ou d'une copie de votre AG ainsi que d'un formulaire signé par un professeur attestant votre présence lors de ce cours. Des informations détaillées se trouvent sur le site du triangle AZUR : <https://www.triangle-azur.ch/mobilite/deplacements/>

DATES IMPORTANTES

<i>Semestre d'automne 2018</i>	UNIGE	UNIL
Journée de rentrée, accueil et informations, remise des diplômes UNIGE	17 sept.	
Jeûne fédéral (Férié)		17 sept.
Début des cours		18 sept.
Soirée d'ouverture		20 sept.
Dies academicus	12 oct.	
Inscription aux cours	21 sept. – 14 oct.	18 sept. – 14 oct.
Inscription aux examens	3 déc. – 16 déc.	18 sept. – 14 oct.
Semaine de lecture (semaine 8)	5 nov. – 9 nov.	
Semaine intensive	17 déc. – 20 déc.	
Fin des cours	21 déc.	
Session d'examens de février	4 fév. – 8 fév.	21 jan. – 2 fév.
<i>Semestre de printemps 2019</i>	UNIGE	UNIL
Début des cours		18 fév.
Inscription aux cours	22 fév. – 17 mars	18 fév. – 17 mars
Inscription aux examens	24 avr. – 12 mai	18 fév. – 17 mars
Vendredi Saint (Férié)		19 avril
Vacances de Pâques	22 – 26 avril	
Dies academicus		24 mai
Remise des diplômes UNIL		24 mai
Ascension (Férié)		30 mai
Fin des cours		31 mai
Lundi de Pentecôte (Férié)		10 juin
Session d'examens de juillet	11 juin – 17 juin	11 juin – 22 juin
Inscription aux examens	1 ^{er} juil. – 14 juil.	1 juil. – 28 juil.
Session d'examens de septembre	30 août – 6 sept.	26 août – 7 sept.

PLAN D'ÉTUDES

DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN THÉOLOGIE

Dans le présent plan d'études, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Généralités

Les études de maîtrise universitaire en théologie (ci-après MTh) constituent le second cursus de la formation de base en théologie. Elles sont ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat universitaire en théologie (BTh) d'une Université suisse et aux porteurs d'un titre jugé équivalent.

Présentation du cursus

Le MTh propose des enseignements dans les sept branches constitutives des études en théologie protestante :

1. Ancien Testament / Bible hébraïque (AT)
2. Nouveau Testament (NT)
3. Histoire du christianisme (HC)
4. Théologie systématique (TS)
5. Éthique (Eth)
6. Théologie pratique (TP)
7. Sciences des religions (SR)

Le MTh en théologie est constitué de 90 ECTS d'enseignements et d'un mémoire de 30 ECTS. Les 90 ECTS d'enseignements sont organisés en 7 modules. Les 6 premiers modules, de 12 ECTS chacun, correspondent à 6 branches choisies par l'étudiant (branches A à F). Le 7^e module, de 18 ECTS, est constitué d'enseignements à option.

Liste des abréviations

C/S	Cours-séminaire
S	Séminaire
RPD	Recherche personnelle dirigée
E	Examen écrit
O	Examen oral
Vmn	Validation mixte (orale et écrite) notée

Plan d'études général

MTh : Master en Théologie		120
Branche A**		12
	Cours-Séminaire principal 1 dans la branche A (Vmn)	6
	Cours-Séminaire principal 2 dans la branche A (Vmn)	6
Branche B**		12
	Cours-Séminaire principal 1 dans la branche B (Vmn)	6
	Cours-Séminaire principal 2 dans la branche B (Vmn)	6
Branche C**		12
	Cours-Séminaire principal 1 dans la branche C (Vmn)	6
	Cours-Séminaire principal 2 dans la branche C (Vmn)	6
Branche D**		12
	Cours-Séminaire principal dans la branche D (Vmn)	6
	Recherche personnelle dirigée* dans la branche D (E ou O)	6
Branche E**		12
	Cours-Séminaire principal dans la branche E (Vmn)	6
	Recherche personnelle dirigée* dans la branche E (E ou O)	6
Branche F**		12
	Cours-Séminaire principal dans la branche F (Vmn)	6
	Recherche personnelle dirigée* dans la branche F (E ou O)	6
Options		18
<i>Au choix de l'étudiant, parmi une offre redéfinie chaque année et dans chaque branche.</i>	<i>Branche G**</i> (2 C/S ou C/S & RPD)	12
	Cours-Séminaire principal supplémentaire (Vmn)	6
	Recherche personnelle dirigée supplémentaire (E ou O)	6
	Enseignement (selon liste publiée par branche)	
	– Enseignement spécifique***	3
	– Cours de langue***	Selon
	– Semaine intensive***	3
	– Séminaire expérimental***	3
– Conférence, colloque***	Selon	
– Enseignement proposé dans un autre cursus, une autre faculté ou une autre université***	Selon	
Mémoire (dans une des branches A, B ou C)		30
	Mémoire de master**** (écrit + défense orale : note unique)	30

*Recherche personnelle dirigée (RPD)

** **Au choix** : Ancien Testament, Nouveau Testament, Histoire du christianisme, Théologie systématique, Éthique, Théologie pratique, Sciences des religions.

*** Le mode de validation est défini avant le début du semestre par les enseignants.

**** Le mémoire représente entre 150'000 et 240'000 signes, espaces et notes comprises (entre 50 et 80 pages) et résulte d'une recherche originale.

Enseignements et évaluations

L'étudiant doit se présenter à l'ensemble des évaluations requises pour l'obtention des 120 crédits ECTS prévus au plan d'études. La réussite du MTh est subordonnée à la réussite de ces évaluations. Une tolérance est toutefois accordée pour des évaluations en échec totalisant au maximum 9 crédits ECTS (voir Règlement d'études (RE) 18.7-8).

Parmi les enseignements, présentés ci-dessous par branche, l'étudiant choisit ses enseignements pour un total de 90 crédits en respectant la structure du plan d'études, à savoir :

- Dans trois modules (Branches A, B et C), il s'inscrira à deux Cours-Séminaires principaux.
 - Il rédigera son mémoire de master dans l'une de ces trois branches A, B ou C.
- Dans trois modules (Branches D, E ou F), il s'inscrira à un Cours-Séminaire principal et une recherche personnelle dirigée (RPD).
- Dans le cadre du septième module («Options»), il est possible d'ajouter une septième branche entière (Branche G).
 - Si deux Cours-Séminaires principaux ont été suivis dans le cadre de cette branche, le mémoire de master peut y être rédigé.

Chaque enseignement est évalué indépendamment. L'étudiant s'inscrit à chaque évaluation liée aux enseignements auxquels il est inscrit. Il présentera ses évaluations à la session de janvier / février pour des enseignements suivis au semestre d'automne, à la session de juin / juillet ou d'août / septembre pour des enseignements suivis au semestre de printemps.

L'étudiant s'inscrit aux enseignements choisis et aux évaluations correspondantes selon la procédure de sa Faculté d'inscription et de celle à laquelle est rattaché l'enseignement.

Une inscription ne peut être retirée ou modifiée sans juste motif (voir RE 16.3).

Particularités

Les enseignements du MTh sont de trois types :

- ***Les Cours-Séminaires principaux***

Dans chaque branche, chaque année, un C/S principal est dispensé en présence et à distance lors d'un même semestre. L'étudiant choisit, au début du semestre et pour chaque C/S indépendamment, le mode (en présence ou à distance) selon lequel il souhaite le suivre (voir RE 16.2).

En présence, le C/S principal est dispensé à raison de 3 heures par semaine. À distance, il est dispensé par e-learning (enregistrements de cours, enseignement-discussion en classe virtuelle, débats sur le forum, etc.).

La validation notée de ces enseignements se fait, au minimum, sur la base d'un travail écrit de 36'000 à 45'000 signes, espaces et notes comprises (12 à 15 pages) et d'une présentation orale.

En présence, la présentation orale se fait durant le semestre, lors d'une séance de séminaire. Le travail écrit peut être complété à la suite de la présentation orale, une version définitive de celui-ci doit être rendue au plus tard une semaine avant le début de la session d'examens. La validation est notée durant celle-ci.

A distance, une première version du travail est discutée sur un forum, la version finale est rendue au plus tard une semaine avant le début de la session d'examens pendant laquelle a lieu la défense orale. La validation est notée durant celle-ci. Cette validation qui a lieu lors de la session d'examens se fait de manière exceptionnelle à l'égard du RGE de l'UNIL, art. 21.

Le choix de suivre un C/S à distance implique la participation à des classes virtuelles (en principe toutes les deux semaines, en soirée) et la présence physique à la Faculté de rattachement de l'enseignement pour la défense orale de sa contribution.

- ***Les recherches personnelles dirigées***

Dans chaque branche, chaque année, une RPD est proposée durant le semestre au cours duquel n'est pas proposé de C/S principal dans cette branche et avec le responsable annoncé. Pour les RPD les étudiants en présence et à distance ne sont pas distingués.

La RPD est considérée comme un séminaire de recherche basé sur des contacts individuels entre l'étudiant et l'enseignant. Dans ce cadre, l'étudiant constituera un dossier de recherche, sous la conduite de l'enseignant responsable et selon les critères et le calendrier annoncés au début du semestre. La RPD est évaluée par un examen qui prend la forme, au choix de l'étudiant, d'un examen oral de 45 minutes ou d'un examen écrit de 4 heures. Le recours à certains documents durant l'examen doit être défini dans le dossier. L'examen a lieu dans la Faculté de rattachement du professeur responsable.

L'étudiant ne peut s'inscrire qu'à une seule RPD par branche. Pour s'y inscrire il doit avoir suivi au moins un cours-séminaire principal dans la branche concernée. Une dérogation à cette condition peut être accordée par la direction du partenariat, sur demande de l'étudiant et pour justes motifs.

- ***Les enseignements à option***

Chaque année, les professeurs de chaque branche publient une liste d'enseignements à option correspondant à une offre de 6 crédits ECTS au minimum. Cette liste est validée par la direction du partenariat. Elle peut comporter des enseignements dispensés dans d'autres Facultés ou Universités. En principe, les enseignements à option sont proposés uniquement en présence.

PROGRAMME DES COURS

Ancien Testament / Bible hébraïque

Jean-Daniel MACCHI, po	UNIGE	Jean-Daniel.Macchi@unige.ch
Axel BÜHLER, as	UNIGE	Axel.Buhler@unige.ch
Thomas RÖMER, po	UNIL	Thomas.Romer@unil.ch
Michaël Bürki, as	UNIL	michael.burki@unil.ch
Christophe NIHAN, pas NN, as	UNIL	Christophe.Nihan@unil.ch
Alain BÜHLMANN, mer	UNIL	Alain.Buehlmann@unil.ch
Albert FREY	UNIL	Albert.Frey@unil.ch
Jürg HUTZLI, cc	UNIL	Jurg.Hutzli@unil.ch
Jaeyoung JEON	UNIL	Jaeyoung.Jeon@unil.ch
Jan RÜCKL, cc	UNIL	

6_MAT1 Abraham (Gn 12-25): Histoire d'un ancêtre

Thomas RÖMER, po, UNIL

- Semestre d'automne 2018
- Mardi, 14h15-17h, UNIL
- **Ce cours est disponible à distance (code 6_MAT2)**

Analyse historico-critique du cycle d'Abraham, (Gn 12-25). Théories sur sa formation. Analyse des textes les plus importants de cycle.

Objectif : Comprendre la formation du cycle d'Abraham et de son importance pour la construction d'une identité judéenne, puis juive. S'exercer à l'exégèse de péripécopes choisies.

Bibliographie : J. BLENKINSOPP, "Abraham as Paradigm in the Priestly History in Genesis", JBL 128, 2009, p.225-241 ; E. BLUM, *Die Komposition der Vätergeschichte* (WMANT 57), Neukirchen-Vluyn: Neukirchener Verlag, 1984 ; A. De PURY, "Le choix de l'ancêtre", *ThZ* 57, 2001, p.105-114 ; I. FISCHER, *Die Erzeltern Israels. Feministisch-theologische Studien zu Genesis 12-36* (BZAW 222), Berlin - New York : de Gruyter, 1994 ; M. KÖCKERT, "Die Geschichte der Abrahamüberlieferung", in : A. LEMAIRE (éd), *Congress Volume Leiden 2004* (VT. S 109), Leiden - Boston : Brill, 2006, p. 103-128 ; N. NA'AMAN, "The Pre-Priestly Abraham Story as a Unified Exilic Work", *SJOT* 29, 2015, p.157-181 ; T. RÖMER, "Abraham Traditions in the Hebrew Bible outside the Book of Genesis", in : C. A. EVANS, et al. (éd.), *The Book of Genesis. Composition, Reception, and Interpretation*, Leiden - Boston : Brill, 2012, p. 159-180 ; L. RUPPERT, *Genesis : ein kritischer und theologischer Kommentar. 2. Teilband: Gen 11,26-25,18* (fzb 98), Würzburg: Echter Verlag, 2002 ; J. Van SETERS, *Abraham in History and Tradition*, New Haven - London: Yale University Press, 1975.

6_MAT3 Recherche personnelle dirigée en Ancien Testament / Bible hébraïque

Christophe NIHAN, pas, UNIL

- Semestre de printemps 2019
- Entretiens individuels durant le semestre

Thèmes à choix : Yhwh et les autres dieux. Aspects de la religion de l'Israël ancien et de la Bible hébraïque.

Conditions d'obtention des crédits : Au choix de l'étudiant : examen écrit de 4 heures ou oral de 45 minutes.

6MAT41 The Exodus Tradition in the Hebrew Bible

Jaeyoung JEON, UNIL

- Semestre d'automne 2018
- Mercredi, 13h15-15h, Unil Anthropole
- Prérequis : Basic skills in English (Reading and listening) ; Basic knowledge of Biblical Hebrew recommended.

The followings are the main issues that will be discussed in the course : Historicity and origin of the Exodus tradition (historical and archaeological perspectives) ; Significance of the Exodus tradition in the identity of the Israelite and Judean people ; Two national traditions of origin : Exodus and Patriarchal narratives ; Understanding of the Exodus tradition in the Prophetic literature from the Monarchic period ; The Exodus narrative in the Pentateuch : literary critical analysis and its position in the formation of the Pentateuch ; The Pentateuchal Exodus narrative from a socio-historical perspective of the Persian Yehud ; Reception of the Exodus tradition and invention of the notion of the Second-Exodus in the Prophetic literature ; The Exodus tradition in the extra-Biblical traditions.

Objectif : This course aims to give the students an in-depth understanding of the origin, development, reception, and the significance of the Exodus tradition in ancient Israel and Judah mainly through analyses of selected texts from the Hebrew Bible.

Bibliographie : BLUM, Erhard. *Studien Zur Komposition Des Pentateuch*. (BZAW 189), Berlin - New York : W. de Gruyter, 1990 ; CHILDS, Brevard S. *The Book of Exodus : A Critical, Theological Commentary*. The Old Testament Library. Philadelphia-Westminster Press, 1974 ; DOZEMAN, Thomas B., ed. *A Farewell to the Yahwist? : The Composition of the Pentateuch in Recent European Interpretation*. (Symposium Series SBL no. 34), Atlanta, 2006 ; DOZEMAN, Thomas B. *Commentary on Exodus. The Eerdmans Critical Commentary*. Grand Rapids, W.B. Eerdmans Publ, 2009 ; GERTZ, Jan Christian. *Tradition Und Redaktion in Der Exoduserzählung: Untersuchungen Zur Endredaktion Des Pentateuch* (FRLANT Heft 186), Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2000 ; JEON, Jaeyoung. *The Call of Moses and the Exodus Story : A Redactional-Critical Study in Exodus 3-4 and 5-13*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2013 ; RÖMER, Thomas. *Moïse en version originale : enquête sur le récit de la sortie d'Égypte (Exode 1-15)*, Montrouge-Genève, Bayard ; Labor et Fides, 2015 ; RÖMER, Thomas - MACCHI, Jean-Daniel - NIHAN, Christophe (eds.), *Introduction à l'Ancien Testament* (MdB 49), Genève, Labor et Fides, 2009 ; SETERS, John van. *The Life of Moses : The Yahwist as Historian in Exodus-Numbers*. Louisville-Westminster, John Knox Press, 1994.

6MAT42 Initiation à la langue et à la littérature syriaque I

Albert FREY, UNIL

- Annuel
- Mardi, 15h15-17h, tous les 15 jours (dès le 18 septembre), UNIL

Dialecte araméen d'Édesse (actuellement Urfa en Turquie) devenu langue savante grâce à une abondante littérature chrétienne, le Syriaque est la langue — littéraire et liturgique — des chrétiens des provinces orientales de l'empire romain et de ceux de l'empire perse. Pour les théologiens le syriaque est important à cause des traductions fort anciennes de la Bible (critique textuelle) et de la littérature théologique aussi bien originale (Aphrate, Ephrem) que de traduction (œuvres perdus dans l'original mais conservées en syriaque). Les historiens et philologues s'y intéressent parce qu'ils y trouvent le chaînon manquant dans la transmission du savoir de l'antiquité (traduction des œuvres philosophiques et scientifiques du grec en syriaque, puis en arabe et enfin en latin).

Objectif : Apprentissage des bases de la langue.

Bibliographie : L. COSTAZ, *Grammaire syriaque*, 5e éd., Beyrouth, 2003.

6MAT43 Initiation à la langue et à la littérature syriaque II

Albert FREY, UNIL

- Annuel
- Mardi, 13h15-15h, tous les 15 jours (dès le 18 septembre), UNIL
- Prérequis : Initiation à la langue et à la littérature syriaque I

Objectif : Lecture autonome des textes de difficultés moyenne.

Bibliographie : L. COSTAZ, *Grammaire syriaque*, 5e éd., Beyrouth, 2003.

6_MAT44 Araméen

Jürg HUTZLI, cc, UNIL

- Annuel
- Vendredi, 13h15-15h (+15h15-16h), Uni Bastions, B 001B
- Prérequis : Bonnes connaissances d'une autre langue sémitique (p.ex. hébreu) ; connaissance de l'écriture hébraïque carrée.

L'araméen, comme l'hébreu une langue nord-ouest sémitique, est attesté depuis le 9^e siècle av. J.-C. dans les régions de la Syrie actuelle et ses alentours. Dès le 7^e siècle av. J.-C., l'araméen devient une langue internationale dans les empires néo-assyrien, néo-babylonien et perse. Aux époques perse et hellénistique la langue est employée de plus en plus par les juifs de la diaspora et de la Palestine ; ce fait est illustré, entre autres, par les documents de la colonie juive d'Eléphantine, par les parties araméennes des livres bibliques Daniel et Esdras et par les manuscrits araméens de la mer Morte. Au cours du temps, la langue évolue et se divise dans des idiomes régionaux. Dans le Judaïsme, l'araméen garde son importance en tant que langue des *Targumim* (traductions araméennes des livres bibliques) et du *Talmud*.

Au premier semestre, le cours sera mené à deux niveaux. Les étudiants débutants seront introduits à la grammaire et à la syntaxe de l'araméen biblique à partir de la lecture des parties araméennes des livres de Daniel et d'Esdras. Les étudiants avancés liront de textes araméens provenant de la Judée et de la Samarie et datant des 5^e - 1^{er} siècles av. J.-C. (inscriptions samaritaines, écrits araméens de la mer Morte). Au deuxième semestre, les deux niveaux seront réunis ; la lecture d'extraits des *Targumim* et du *Talmud* sera au programme.

Objectif : Apprentissage approfondi de l'araméen (grammaire, vocabulaire) et traduction de textes (inscriptions et documents en araméen ancien, textes écrits en araméen de l'empire, *Targumim*, *Talmud*).

Bibliographie : F. ROSENTHAL, *Grammaire d'araméen biblique*. Traduit par Paul Hébert, Paris, Beauchesne, 1988 ; T. MURAOKA / B. PORTEN, *A Grammar of Egyptian Aramaic* (Handbuch der Orientalistik I/32.), Leyde, Brill, 2e éd., 2003 ; D. SCHWIDERSKI, *Die alt- und reichsaramäischen Inschriften = The Old and Imperial Aramaic Inscriptions (I-II)* (FoSub 2 and 4), Berlin / New York, De Gruyter, 2004-2008 ; U. SCHLATTER-RIESER, *L'Araméen des manuscrits de la mer Morte, I. Grammaire* (Instruments pour l'Etude des Langues Orientales Anciennes 5), Lausanne, Éditions du Zèbre, 2004; E. BAR-ASHER SIEGAL, *Introduction to the Grammar of Jewish Babylonian Aramaic*, Münster, Ugarit-Verlag, 2013.

6_MAT45 Méthodologie avancée en sciences bibliques : critique textuelle et histoire de la transmission des textes de la Bible hébraïque

Jan RÜCKL, cc, UNIL

- Semestre de printemps
- Mercredis de 13h15 à 17h à quinzaine

Histoire de la critique textuelle de la Bible hébraïque, présentation de la recherche actuelle. Présentation des différents témoins textuels, étude des pratiques scribales et de différents développements textuels (changements liés au processus de transmission du texte, changements volontaires, « recensions » et « éditions », rapport entre la critique textuelle et la critique rédactionnelle, etc.).

Objectifs : S'initier aux méthodes et problèmes de la critique textuelle de la Bible hébraïque, en prenant notamment en compte l'apport des manuscrits bibliques de Qumrân.

Bibliographie : D. Barthélemy, *Critique textuelle de l'Ancien Testament*, vol. 1, Fribourg/Göttingen : Universitätsverlag/Vandenhoeck & Ruprecht, 1982 ; D. Barthélemy, *Critique textuelle de l'Ancien Testament*, vol. 3, Fribourg/Göttingen : Universitätsverlag/Vandenhoeck & Ruprecht, 1992 ; J. Joosten, « La critique textuelle », in M. Bauks et C. Nihan (éd.), *Manuel d'exégèse de l'Ancien Testament*, Genève, Labor et Fides, 2008, p. 13-45 ; E. TOV, *Textual Criticism of the Hebrew Bible* (3rd ed., rev. and expanded), Minneapolis: Fortress Press, 2012.

Validation : validation écrite

Nouveau Testament

Andreas DETTWILER, po	UNIGE	Andreas.Dettwiler@unige.ch
Luc BULUNDWE, as	UNIGE	Luc.Bulundwe@unige.ch
Simon BUTTICAZ, past	UNIL	Simon.Butticaz@unil.ch
Priscille MARSCHALL, as	UNIL	Priscille.Marschall@unil.ch
Anne-Catherine BAUDOIN, mer	UNIGE	Anne-Catherine.Baudoin@unige.ch
Georges J. BROOKE, prof. invité	UNIL	

6_MNT1 Crucifixion, expiation, réconciliation, substitution... La mort du Messie dans tous ses états

Simon BUTTICAZ, past, UNIL

- Semestre de printemps 2019
- Mercredi 9h15-12h, UNIL
- **Ce cours est disponible à distance (code 6_MNT2)**

Penser l'impensable, telle fut l'urgence herméneutique à laquelle les premiers croyants en Jésus furent confrontés. Comment faire sens de la mort du Messie de Nazareth sur une croix, soit le supplice de la honte ou la *mors turpissima crucis* selon les mots d'Origène ? Quels ressorts littéraires, sémantiques et idéologiques ont-ils été convoqués à cette fin par la première génération croyante ? Et comment ce travail interprétatif a-t-il été reçu et prolongé dans les générations suivantes ? Une enquête qui s'efforcera de lever un coin de voile sur les diverses trajectoires littéraires, sociologiques et théologiques du christianisme naissant au prisme des "mises en scènes" diverses et parfois contrastées de la "mort du Messie" (R.E. Brown).

Objectif : Perfectionner ses compétences en exégèse du Nouveau Testament ; examiner le statut et les résonnances socio-culturelles de la crucifixion dans le monde antique ; explorer les diverses représentations théologiques de la "mort du Messie" (Brown) aux origines du christianisme

Bibliographie : Raymond E. BROWN, *La mort du Messie : encyclopédie de la Passion du Christ, de Gethsémani au tombeau : un commentaire des récits de la Passion dans les quatre évangiles*. Trad. de l'anglais (Etats-unis) par Jacques MIGNON, Paris, Bayard, 2005.

6MNT3 Recherche personnelle dirigée en Nouveau Testament

Anne-Catherine BAUDOIN, mer

- Semestre d'automne 2018
- Entretiens individuels durant le semestre

Thème : Les paroles de Jésus

6MNT41 Approches et méthodes en sciences bibliques : quoi de neuf ?

Chen BERGOT, as, Luc BULUNDWE, as et Simon BUTTICAZ, past, UNIL

- Colloque du 27 au 28 septembre 2018 (Université de Genève)

« Approches et méthodes en sciences bibliques : quoi de neuf ? » se propose de présenter et de mettre en discussion les développements méthodologiques récents dans le domaine des sciences bibliques. Depuis les années 1980, la multiplication des méthodes et approches d'analyse en exégèse biblique a remis en question le « monopole » de l'approche dite historico-critique des textes. Les biblistes sont amenés aujourd'hui à composer avec cette diversité d'approches afin de conduire des recherches innovantes. Les théories et méthodes à explorer sont empruntées autant aux sciences sociales (anthropologie culturelle, memory studies, théories sur l'identité sociale, etc.) qu'aux sciences du langage (sémiotique, analyse rhétorique, narratologie, etc.) et font droit à de nouvelles herméneutiques (études postcoloniales, *gender studies*, etc.). Les nouvelles technologies et leur application aux sciences bibliques (par exemple : les humanités digitales) modifient également la manière de travailler. L'articulation de ces outils et approches à la méthode historico-critique en sciences bibliques soulève de nouveaux défis méthodologiques. Pour les relever, ce colloque souhaite donner la parole à des intervenantes et intervenants (chercheurs-euses avancé-e-s ; doctorant-e-s ; post-doctorant-e-s ; etc.) dont les travaux de recherche se situent au croisement de ces disciplines et méthodes.

Objectifs : Se familiariser avec les méthodes existantes ou récentes en sciences bibliques et s'initier à leur outillage exégétique ; Questionner leurs présupposés méthodologiques et épistémologiques ; Exercer la construction d'une problématique de recherche ; S'initier au croisement des approches et méthodes en exégèse biblique

Bibliographie : BAUKS, Michaela - NIHAN, Christophe (éds), *Manuel d'exégèse de l'Ancien Testament* (MdB 61), Genève, Labor et Fides, 2008 ; -STRECKER, Georg - SCHNELLE, Udo, *Einführung in die neutestamentliche Exegese* (UTB 1253), Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, (1994) 2008 (7ème éd.) ; -TUCKER, J. Brian - BAKER, Coleman A. (éds), T&T Clark *Handbook to Social Identity in the New Testament*, London et al., Bloomsbury, 2014 ; -Heinz-Werner NEUDORFER, Eckhard J. SCHNABEL (éds), *Studium des Neuen Testaments: Einführung in die Methoden der Exegese*, Wuppertal/Giessen, Brockhaus/Brunnen, 2006.

6_MNT42 Les manuscrits de la mer Morte et la Bible

George J. BROOKE, prof. invité, UNIL

- Semestre d'automne 2018
- Du 7 au 9 novembre 2018, 9h15-12h et 14h15-17h, UNIL

This course aims to introduce students to the biblical and related manuscripts from Qumran and other sites in the Judaean wilderness; to that end some background information about the Dead Sea Scrolls will be provided. The principal aim is to open new ways of considering the formation, early transmission and emerging authority of various compositions which can be thought of as 'biblical' and to review how scriptural traditions were received and interpreted, especially by the movement part of which took up residence at Qumran.

Objectifs : This course aims to introduce students to the biblical and related manuscripts from Qumran and other sites in the Judaean wilderness; to that end some background information about the Dead Sea Scrolls will be provided. The principal aim is to open new ways of considering the formation, early transmission and emerging authority of various compositions which can be thought of as 'biblical' and to review how scriptural traditions were received and interpreted, especially by the movement part of which took up residence at Qumran.

Bibliographie : G.J. BROOKE and C. HEMPEL (eds), *The T&T Clark Companion to the Dead Sea Scrolls* (London : Bloomsbury T&T Clark, 2018) ; P.R. DAVIES, G.J. BROOKE, P.R. CALLAWAY, *The Complete World of the Dead Sea Scrolls, 2nd edition* (London : Thames & Hudson, 2011) ; K. FINSTERBUSH and A. LANGE (eds), *What is Bible ? Contributions to Biblical Exegesis and Theology 67* (Leuven: Peeters, 2012) ; E. TOV, *The Textual Criticism of the Hebrew Bible, 3rd edition; revised and expanded* (Minneapolis: Fortress Press, 2012) ; E.C. ULRICH, *The Dead Sea Scrolls and the Origins of the Bible, Studies in the Dead Sea Scrolls and Related Literature* (Grand Rapids: Eerdmans, 1999) ; E.C. ULRICH, *The Dead Sea Scrolls and the Developmental Composition of the Bible, Vetus Testamentum Supplement 169* (Leiden: Brill, 2015; pbk 2017) ; James C. VANDERKAM, *The Dead Sea Scrolls and the Bible* (Grand Rapids: Eerdmans, 2011) ; F. MEBARKI and É. PUECH, *Les Manuscrits de la mer Morte* (Le Livre de Poche, 2004) ; D. HAMIDOVIC et al. (eds), *Qumrân: Les manuscrits de la mer Morte 70 ans après, Le Monde de la Bible 220* (mars-avril-mai 2017) ; K. BERTHELOT et al., *La Bibliothèque de Qumrân 1 Torah: Genèse* (Paris: Cerf, 2008); *2 Torah: Exode, Lévitique, Nombres* (Paris: Cerf, 2010); *3a Torah: Deutéronome et Pentateuque dans son ensemble* (Paris: Cerf, 2014); *3b Torah: Deutéronome et Pentateuque dans son ensemble* (Paris: Cerf, 2018) ; A. LANGE, *Handbuch der Textfunde vom Toten Meer, Band I, Die Handschriften biblischer Bücher von Qumran und den anderen Fundorten* (Tübingen: Mohr Siebeck, 2009); A. LANGE et al., *Textual History of the Bible, Vol. 1* (1A, 1B, 1C) (Leiden: Brill, 2017).

Histoire du christianisme

Michel GRANDJEAN, po	UNIGE	Michel.Grandjean @unige.ch
Sandrine LANDEAU, as	UNIGE	Sandrine.Landeau@unige.ch
Frédéric AMSLER, po	UNIL	Frederic.Amsler@unil.ch
NN, as	UNIL	
Nadia TOGNI, ce	UNIGE	Nadia.Togni@unige.ch
Maria-Cristina PITASSI, po	UNIGE-IHR	Maria-Cristina.Pitassi@unige.ch
Ueli ZAHND, po	UNIGE-IHR	Ueli.Zahnd@unige.ch
Daniela SOLFAROLI, pas	UNIGE-IHR	Daniela.Solfaroli@unige.ch
Sarah SCHOLL, ma	UNIGE	Sarah.Scholl@unige.ch

6MHC1 Le christianisme et les « autres » au Moyen Age

Michel GRANDJEAN, po

- Semestre d'automne 2018
- Lundi, 9h15-12h, Uni Philosophes, Phil 211
- **Ce cours est disponible à distance (6_MHC2)**

Malgré la fiction d'une uniformité chrétienne au sein d'une configuration politique donnée, le christianisme médiéval ne mesure que trop que le monde n'est pas totalement chrétien : il y a en Europe ou à ses portes des juifs, des musulmans, des païens, des hérétiques. Comment cette altérité peut-elle être gérée ? Les réponses proposées ne se laissent pas classer sur une ligne chronologique qui irait de la tolérance à la persécution ou de la persécution à la tolérance. Cet enseignement tentera principalement de faire le point sur la question des rapports souvent conflictuels, parfois intellectuellement féconds du christianisme médiéval avec le judaïsme et avec l'islam.

Objectif : Montrer comment se pose au Moyen Age la question de l'altérité religieuse et celle de la pluralité.

Bibliographie : David NIRENBERG, *Neighboring Faiths. Christianity, Islam, and Judaism in the Middle Ages and today*, Chicago, University of Chicago Press, 2014 ; Bernhard BLUMENKRANZ, *Juifs et chrétiens dans le monde occidental. 430-1096*, Paris, Peeters, 2006 ; Gilbert DAHAN et Nicolas ELIE, *L'expulsion des juifs de France. 1394*, Paris, Cerf, 2004 ; *Enjeux identitaires en mutations. Europe et bassin méditerranéen*, éd. John Tolan, Berne, Peter Lang, 2014 ; Henry LAURENS, John TOLAN, Gilles VEINSTEIN, *L'Europe et l'islam. Quinze siècles d'histoire*, Paris, O. Jacob, 2009 ; Robert I. MOORE, *La persécution. Sa formation en Europe (Xe-13^e siècle)*, Paris, Les Belles Lettres, 1991.

6_MHC3 Recherche personnelle dirigée en histoire du christianisme

Frédéric AMSLER, po (UNIL)

- Semestre de printemps 2019
- Entretiens individuels durant le semestre

Thème : Le rapport des chrétiens à la nature dans l'Antiquité, au 16^e ou au 19^e siècle.

6MHC41 Lecture cursive de textes chrétiens : Latin chrétien

Nadia TOGNI, privat-docent

- Annuel
- Lundi, 13h15-14h, Uni Bastions, B 012
- Ce cours est ouvert aux étudiants de Bachelor
- **Prérequis** : Formation secondaire comprenant le latin ; à défaut, validation d'un enseignement d'initiation au latin ou bonne connaissance de la langue latine.

Lecture des principaux textes latins de la Chrétienté : la Bible vulgate, les écrits patristiques (Ambroise de Milan, Augustin, Grégoire le grand et Jérôme), les hagiographies du haut Moyen Âge, les hymnes liturgiques et la poésie religieuse (Venance Fortunat, Raban Maur, Notker le Bègue), les traités théologiques des 11^e-13^e siècles (Pierre Damien, Bonaventure, Thomas d'Aquin), jusqu'aux écrits en latin de Calvin et d'autres Réformateurs.

Objectif : Connaître la littérature latine chrétienne, de l'Antiquité au Moyen Âge et à l'époque moderne

6MHC42 Les joies du couple : mariage et rôles domestiques entre humanismes et réformes

Daniela SOLFAROLI, pas

- Semestre d'automne 2018
- Lundi, 16h15-18h, Uni Bastions, B 307

6MHC43 Semaine intensive de l'Institut d'Histoire de la Réformation (IHR)

- Semestre de printemps 2019
 - 5 jours intensifs début juin 2019, programme et dates à venir sur le site de l'IHR
- Cet enseignement n'est disponible que pour des étudiants ayant déjà validé 6 crédits de niveau Master en histoire du christianisme

Hans-Christoph ASKANI, po	UNIGE	Hans-Christoph.Askani@unige.ch
Gabriele PALASCIANO, cs	UNIGE	Gabriele.Palasciano@unige.ch
Christophe CHALAMET, pas	UNIGE	Christophe.Chalamet@unige.ch
Elio JAILLET, as	UNIGE	Elio.Jaillet@unige.ch

6MTS1 **Le Christ dans la littérature : F. Dostoïevski, G. Bernanos**

Hans-Christoph ASKANI, po

- Semestre de printemps 2019
- Jeudi 9h15-12h, Uni Philosophes, Phil 102
- **Ce cours est disponible à distance sous le code (6MTS2)**

Ce que l'on appelle avec une expression qui n'est pas très jolie, mais précise « l'événement Jésus Christ », est-ce que cela appartient au passé seulement ou aussi au temps présent ? Est-ce que nous appartenons encore à cet événement ou nos appartenances sont-elles autres ? (Appartenances à nous-mêmes, à l'esprit de notre temps, à telle ou telle image du monde...) Les questions posées concernent la manière de parler de la foi chrétienne. Est-ce qu'elle s'épuise dans des répétitions de formulations traditionnelles ou dans des adaptations à ce que nos contemporains et nous-mêmes aimons entendre ? L'intérêt pour la littérature a sa raison d'être dans ce défi : pouvons-nous dire ce que la foi en Jésus-Christ signifie de façon que nous soyons encore – ou de nouveau – concernés et même surpris ?

Bibliographie : F. DOSTOÏEVSKI : *L'Idiot, Les frères Karamazov* ; G. BERNANOS, *Journal d'un curé de campagne* ; *Le Dialogue de Carmélites* ; *Sous le soleil de Satan* ; Olivier CLEMENT, *Le visage intérieur*, Paris, Stock, 1982 ; Romano GUARDINI, *L'univers religieux de Dostoïevski*, Paris, Seuil, 1947 ; Rowan WILLIAMS, *Dostoevsky, Language, Faith and Fiction*, Londres, Continuum, 2008 ; Hans, ARAAS, *Littérature et sacerdoce : essai sur "Journal d'un curé de campagne" de Bernanos*, Paris, Minard, 1984 ; Hans-Urs VON BALTHASAR, *Le chrétien Bernanos*, Paris, Seuil, 1956 ; Maurice PIALAT, *Sous le soleil de Satan* (film, 1987).

6MTS3 **Recherche personnelle dirigée en théologie systématique**

Hans-Christoph ASKANI, po

- Semestre d'automne 2018
- Entretiens individuels durant le semestre

Thème : L'Anthropologie théologique

6BTS21 **La notion de 'révélation'**

Jean-Luc MARION

- Semestre d'automne 2018
- *Lundi 16h15-18h et mardi 10h15-12h, Uni Bastions, B012*
A quinzaine : 24-25.09 ; 01-02.10 ; 15-16.10 ; 29-30.10 ; 12-13.11 ; 26-27.11 ; 10-11.12

Une des difficultés majeures de la pensée chrétienne, et en fait de la tradition biblique, réside dans l'étrange mais radicale revendication d'une Révélation. La philosophie moderne en a

récusé, pour une grande part, la réalité et la possibilité même. Cet interdit peut-il se discuter ? Sans aucun doute, à condition d'élaborer une philosophie de la phénoménalité et de reconnaître toutes les dimensions possibles de cette phénoménalité. Jusqu'à envisager un phénomène absolument saturé, qui ne se manifeste donc qu'à la mesure où quelqu'un consent à le recevoir.

6BPH2 Lectures philosophiques et théologiques autour de Jean-Luc Marion

Damien DELORME, Elio JAILLET

- Mardi, 8h15-10h, Uni Bastions, B012

Après quelques éléments d'introduction à la phénoménologie et à la critique philosophique de la métaphysique, l'atelier sera structuré autour d'explications de textes faisant écho au cours de Jean-Luc Marion. Il s'agira de faire travailler ensemble les sources philosophiques et théologiques afin de situer et d'approfondir le geste d'écriture et de pensée propre à cet auteur.

Objectif : Donner accès et approfondir les soubassements philosophiques et théologiques de la pensée de Jean-Luc Marion, tout en ouvrant sur une reprise critique de ses propositions. Il est conçu comme un complément au cours de théologie systématique que donnera Jean-Luc Marion au semestre d'Automne 2018.

Bibliographie : Marion Jean-Luc, *Le visible et le révélé*, Paris, Cerf, 2016 ; Marion Jean-Luc, *Dieu sans l'être*, 4e édition, Paris, PUF, 2013 ; Marion Jean-Luc, *L'idole et la distance : cinq études*, Paris, B. Grasset, 1989 ; Welten Ruud, *Phénoménologie du Dieu invisible : essais et études sur Emmanuel Levinas, Michel Henry et Jean-Luc Marion*, Paris, L'Harmattan, 2011.

6MTS42 Le Römerbrief de Karl Barth 100 ans plus tard, quelle actualité ?

Christophe CHALAMET, pas

- Semestre de printemps 2019
- Colloque international **du 5 au 7 juin 2018 (UNIGE)**

Un an après la fin de la première guerre mondiale, le jeune pasteur suisse Karl Barth publia un commentaire sur l'épître aux Romains (première édition 1919, deuxième édition profondément remaniée en 1922) qui eut rapidement un retentissement international et qui devint un document central du début de la théologie dialectique. Le colloque « *Le Römerbrief de Karl Barth 100 ans plus tard – quelle actualité ?* », organisé par la Faculté de théologie de l'Université de Genève du 5 au 7 juin 2019, permettra à un public intéressé de revenir sur ce célèbre texte et de s'interroger sur son actualité. Le colloque, comportant une orientation résolument internationale et interdisciplinaire, réunira une trentaine de chercheuses et de chercheurs représentant différentes disciplines (néotestamentaires, historiens, systématiciens, philosophes des religions, etc.) et venant de différents horizons ecclésiaux et culturels. Dans le cadre de ce colloque, Jean-Luc Marion (académie française / Chicago) et Beverly Gaventa (Baylor University, USA) donneront deux conférences grand public.

Site web du colloque : <https://www.unige.ch/theologie/colloque-karl-barth-2019/>

Ethique

François DERMANGE, po	UNIGE	Francois.Dermange@unige.ch
Kevin BUTON, as	UNIGE	Kevin.Buton@unige.ch
Ghislain WATERLOT, po,	UNIGE	Ghislain.Waterlot@unige.ch
Chloé MATHYS, as	UNIGE	Chloé.Mathys@unige.ch
Sarah STEWART-KROEKER, past	UNIGE	Sarah.Stewart-Kroeker@unige.ch
Anne GUILLARD, as	UNIGE	Anne.Guillard@unige.ch
Damien DELORME, ce	UNIGE	Damien.Delorme@unige.ch

6MET1 Lire l'*Ethique* de Karl Barth

François DERMANGE, po

- Semestre d'automne 2018
- Jeudi, 9h15-12h, Uni Philosophes, Phil 102
- Ce cours est disponible à distance sous le code (6MET2)

Le cours donné par Karl Barth à Münster au semestre d'été 1928, repris à Bonn en 1930, est certainement une des approches les plus originales d'éthique théologique au 20^e siècle. Même s'il n'a jamais été publié par Barth de son vivant, ce cours présente en effet une approche plus ouverte que celle qu'on trouve ensuite – concentrée christologiquement – dans la Dogmatique. Dans un climat politique et théologique plus serein, Barth rapporte alors le devoir au seul commandement de Dieu, entendu de manière singulière par chaque croyant du Créateur, du Réconciliateur et du Rédempteur. Cette perspective résolument trinitaire n'isole toutefois pas l'éthique d'une discussion ouverte et serrée avec la philosophie et les sciences humaines.

Objectif : Apprendre à lire une œuvre d'éthique théologique par un auteur majeur.

Bibliographie : Le cours se concentrera sur le commentaire suivi de l'*Ethique*. Par conséquent, il est conseillé de se procurer l'ouvrage, dans la mesure du possible (il peut être difficile à trouver en occasion pour un prix raisonnable). Quelques exemplaires seront rendus disponibles à la bibliothèque universitaire, et nous pourrons fournir ponctuellement quelques photocopies et numérisations de pages. Pour une introduction générale à la pensée de Karl BARTH, on peut lire : MOTTU Henry, *Karl Barth. Le "Oui" de Dieu à l'humanité*, Lyon, Olivétan, 2014, et CLOUGH David, *Ethics in Crisis : Interpreting Karl Barth's Ethics*, Aldershot, Ashgate, 2015.

6MET3 Recherche personnelle dirigée en éthique

François DERMANGE, po

- Semestre de printemps 2019
- Entretiens individuels durant le semestre

Le sujet, au choix de l'étudiant, pourra porter sur une question d'éthique fondamentale ou appliquée, en lien ou non avec l'actualité.

Objectif : Mener un projet de recherche de façon autonome ; pouvoir se situer dans un débat académique et proposer une argumentation qui y contribue.

6MET41 Ethiques de l'environnement

Damien DELORME, ce

- Semestre de printemps 2019
- Jeudi, 16h15-18h, Uni Bastions, B012

A partir d'études de cas, les étudiants seront invités à mettre en œuvre une réflexion éthique appliquée aux enjeux environnementaux contemporains (bouleversement climatique, épuisement des ressources, perte de la biodiversité, pollutions, déforestations, appropriation du vivant, exploitation animale, etc.).

Objectif : Ce cours d'éthique philosophique visera à introduire au champ disciplinaire et aux enjeux contemporains en éthiques de l'environnement.

Bibliographie : HESS, Gérald. *Ethiques de la nature. Ethique et philosophie morale*. Paris : Presses Universitaires De France, 2013 ; AFEISSA, Hicham-Stéphane. *Ethique de l'environnement : Nature, Valeur, Respect*. Textes Clés D'éthique De L'environnement. Paris : J. Vrin, 2007.

Théologie pratique

Elisabeth PARMENTIER, po	UNIGE	Elisabeth.Gangloffparmentier@unige.ch
Lauriane SAVOY, as	UNIGE	Lauriane.Savoy@unige.ch
Olivier BAUER, po	UNIL	Olivier.Bauer@unil.ch
Philippe Zannelli, as	UNIL	philippe.zannelli@unil.ch

6MTP1 Les dialogues œcuméniques et leur fécondité pour les dialogues interreligieux

Elisabeth GANGLOFF-PARMENTIER, po

- Semestre de printemps 2019
- Lundi 9h15-12h, Uni Philosophes, Phil 211
- **Ce cours est disponible à distance (code 6MTP2)**

Etude de documents fondateurs et de travaux sur l'état de la recherche concernant les enjeux des deux types de dialogues.

Objectif : Une partie du cours développera les apports des dialogues œcuméniques dans leurs orientations théologiques et leur méthodologie. Dans une seconde partie du séminaire seront abordées les potentialités de ces méthodes pour le dialogue interreligieux dans ses objectifs propres.

Bibliographie : Des documents issus des dialogues seront fournis. P. NEUNER, *Théologie œcuménique. La quête de l'unité des Eglises chrétiennes*, Paris, Cerf, 2005. A. BIRMELE, *La communion ecclésiale. Progrès œcuméniques et enjeux méthodologiques*, Paris/Genève, Cerf/Labor, 2000.

6_MTP3 Recherche personnelle dirigée en théologie pratique

Olivier BAUER, po, UNIL

- Semestre d'automne 2018
- Entretiens individuels durant le semestre

Le sujet, au choix de l'étudiant, est à définir dans le cadre du thème suivant : « Pratiques ecclésiales ».

6_MTP41 Concevoir et préparer le séminaire 2019 de la *Société Vaudoise de Théologie*

Olivier BAUER, po, UNIL

- Semestre d'automne 2018
- Vendredi 21.09 ; 26.10 ; 23.11 ; 14.12, 8h15h15-12h, UNIL

Mettez-vous de la pression ! Faites de la théologie pratique utile ! Confrontez-vous aux réalités ecclésiales ! Montrez-vous créatifs et rigoureux ! Remplissez le mandat attribué par la Société Vaudoise de Théologie et livrez-lui, clefs en main, son séminaire théologique du printemps 2019.

Objectif : Préparer le séminaire 2019 de la *Société Vaudoise de Théologie* ; utiliser des outils de gestion de projet ; concevoir une animation théologique adaptée aux exigences d'un « donneur d'ordre » et aux attentes d'un public cible.

6_MTP42 Vie d'Eglise en deçà et au-delà du périphérique

Olivier BAUER, po, UNIL

- Semestre de printemps 2019
- Semaine intensive, du samedi 26 au jeudi 31 janvier 2019, Institut protestant de Paris
- Les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge par le Collège de théologie protestante
- Inscriptions : secretariatILTP@unil.ch

Étude de terrain (visite de quelques Eglises à Paris et dans la région parisienne) et reprise en séminaire (méthodologie, compte-rendu des observations, apports théologiques).

Objectif : Maîtriser une méthodologie d'observation, d'analyse et d'interprétation ; découverte, observation, analyse et interprétation de quelques exemples de vie d'Eglise à Paris et autour de Paris ; évaluer la possibilité et l'intérêt de transférer les résultats de son observation à la vie de sa propre Eglise et en aura défini les conditions ; découvrir les locaux et travailler avec le professeur de théologie pratique et les étudiants de l'IPT à Paris.

David HAMIDOVIC, po
Matthieu PELLET, cc

UNIL
UNIL

David.Hamidovic@unil.ch
Matthieu.Pellet@unil.ch

6_MSR2 Connaissances générales des religions

Matthieu PELLET, cc, UNIL

- Semestre d'automne 2018
- Pour l'année 2018-2019, le cours séminaire principal en sciences des religions est disponible uniquement à distance.

Ce cours présente les différents champs d'étude et méthodes respectives enseignées en histoire des religions à l'université de Lausanne. Chaque champ est présenté durant deux séances, la première permettant une présentation du domaine par un professeur, la seconde présentant la recherche d'un assistant travaillant sur un aspect de la religion étudiée. Parallèlement aux enregistrements, les étudiants seront amenés à élaborer un travail écrit de 15 à 20 pages traitant d'une problématique précise. Ce dossier sera alors présenté devant le responsable du cours et les autres étudiants lors de la journée de regroupement.

Objectif : Cet enseignement a pour but de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances dans les différentes religions étudiées à l'université de Lausanne. Ils leur donneront également l'occasion de mettre en pratique les méthodes et outils de travail de l'histoire des religions. Des séances de présentation, animées par les professeurs des sections/départements en charge des enseignements de religions, donneront aux étudiants des clés de lecture critique de sources et les introduiront aux contextes historiques d'émergence de différentes traditions religieuses ainsi qu'à la littérature secondaire qui leur est consacrée. Dans le cadre des séances de classes virtuelles, les étudiants seront suivis dans leur étude des sources relatives à leur travail de semestre, ainsi que guidés pour les mettre en lien avec les connaissances acquises dans leur formation de théologie.

6_MSR3 Recherche personnelle dirigée en sciences des religions

David HAMIDOVIC, po, UNIL

- Semestre de printemps 2019
- Entretiens individuels durant le semestre

Cours à option en histoire et sciences des religions

L'ensemble de l'offre de niveau master en sciences des religions des Universités de Lausanne et de Genève peut constituer des cours à options possibles en sciences des religions pour autant que l'étudiant remplisse les prérequis propres à chaque enseignement et sous réserve d'accord avec les conseillers aux études.

6BID2 Le décalogue : point de vue interdisciplinaire

Prof. Olivier BAUER, po (UNIL) ; Emilie ESCURE-DELPEUCH, as (UNIL) ; Chen BERGOT, as ; Elio JAILLET, as ; Sandrine LANDEAU, as

- Semestre d'automne 2018
- Semaine interdisciplinaire du 17 au 20 décembre 2018 :
- 17.12 (Lausanne) ; 18.12 (Genève) ; 19.12 (Lausanne) ; 20.12 (Genève)
- 3 crédits ECTS

Cette semaine interdisciplinaire pose un cadre de réflexion commun articulé sur 4 jours autour d'une problématisation théologique du "Décalogue". Il s'agira, au-travers des interventions de toutes les branches de la théologie, de voir en quoi le Décalogue est un objet de travail pour la théologie, et comment les différentes disciplines impliquées se saisissent de cet objet.

Avec la participation de : Hans-Christoph ASKANI, Anne-Catherine BAUDOIN, Olivier BAUER, Pierre-Yves BRANDT, François DERMANGE, Frère Sylvain DETOC o.p., Andreas DETTWILER, Jacques EHRENFREUD, Emilie ESCURE-DELPEUCH, Innocent IMBAZA, Sandrine LANDEAU, Elisabeth PARMENTIER et Ghislain WATERLOT.

Objectif : Se saisir personnellement d'une problématique commune dans le but de produire une problématique de recherche originale sur le thème du Décalogue. L'atteinte de cet objectif est mesurée par l'écriture d'une problématique par l'étudiant ; Conscientiser sa manière personnelle de faire de la recherche en théologie dans une perspective transdisciplinaire. La réussite de cet objectif est mesurée par l'écriture d'un carnet de route par l'étudiant tout du long de la semaine qui est remis à la fin de la semaine ; participer à la recherche commune telle qu'elle est déterminée par le thème choisi et la problématique proposée. L'atteinte de cet objectif est mesurée par la participation active de l'étudiant aux différents modules de la semaine intensive.

Par le biais de ces objectifs, il s'agit de donner l'occasion à l'étudiant de pratiquer la théologie au-travers des distinctions disciplinaires et de saisir l'unité de l'exercice théologique par la constitution d'une problématique de recherche "transdisciplinaire", ou tout simplement, "théologique".

Bibliographie : Un reader sera constitué durant le semestre de printemps 2018 et distribué à la rentrée du semestre d'automne 2018.

RÈGLEMENT D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN THÉOLOGIE

Dans le présent règlement, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

CHAPITRE PREMIER: Dispositions générales

Article Premier: Objet

¹Les Universités de Genève et de Lausanne (ci-après « les Universités partenaires ») délivrent conjointement une maîtrise universitaire en théologie (Master of Theology, MTh), faisant partie de la formation universitaire de base, conformément à la Convention-cadre entre les Universités de Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel relative à la création de Bachelors et de Masters communs du 27 mars 2009 et dans le respect des dispositions de swissuniversities.

²Les subdivisions concernées (ci-après les facultés partenaires) sont :

- La Faculté autonome de théologie protestante de l'Université de Genève,
- La Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Lausanne.

Article 2: Objectifs de formation

¹Le Master en théologie vise à l'acquisition de connaissances et de compétences approfondies et spécialisées en théologie.

²Au terme du cursus de Master, l'étudiant sera en mesure de :

- Identifier et décrire les différentes méthodes propres à six disciplines de la théologie.
- Problématiser et documenter des questions de recherche dans six disciplines de la théologie.
- Appliquer à une question théologique une méthode appropriée et justifier son choix méthodologique.
- Se positionner personnellement sur une problématique théologique en prenant compte de la recherche scientifique antérieure.
- Intégrer dans le traitement d'une question une perspective interdisciplinaire en tenant compte de l'état de la recherche dans les autres branches constitutives de la théologie.
- Produire, tant à l'oral qu'à l'écrit, la présentation d'un sujet théologique recevable scientifiquement sur le fond comme sur la forme.
- Intégrer dans sa réflexion les questions et les remarques tant des enseignants que de ses pairs.

Article 3: Gestion et organisation

¹Le partenariat entre les Facultés partenaires est défini par la Convention entre l'Université de Genève et l'Université de Lausanne relative au partenariat en théologie protestante du 1^{er} août 2015. Cette convention définit les organes du partenariat cités dans le présent règlement ainsi que leurs compétences respectives.

²Les Facultés partenaires confient à la direction du partenariat la responsabilité de la gestion du programme et des étudiants.

³Les décisions de la direction du partenariat sont communiquées/notifiées aux étudiants ou aux instances de son Université par le doyen de la Faculté dans laquelle l'étudiant est inscrit.

Article 4: Sites d'enseignement

¹La formation est assurée par les enseignants des facultés partenaires.

²Les cours principaux sont donnés simultanément sur le site de la Faculté à laquelle est rattaché l'enseignant responsable (en présence) et sur la plateforme e-learning mise en place à cet effet (à distance).

³En principe, les enseignements à option sont donnés uniquement en présence sur le site de la Faculté à laquelle est rattaché l'enseignant responsable.

⁴Les frais de déplacement de l'Université d'immatriculation à l'Université partenaire peuvent être pris en charge selon les conditions et modalités communiquées au début de l'année universitaire. Les frais de déplacement du domicile de l'étudiant à l'Université d'immatriculation ainsi que les frais de logement durant les sessions d'examens ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

CHAPITRE 2: Immatriculation et admission

Article 5: Admission en général

Pour être admis au Master en théologie, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions d'immatriculation de l'Université au sein de laquelle ils seront immatriculés et être titulaires :

- a. d'un Bachelor d'une Haute Ecole Universitaire suisse rattaché à la branche d'études (swissuniversities) "théologie".
- b. ou d'un titre jugé équivalent par les instances compétentes des universités partenaires et par la direction du partenariat, conformément à la politique définie par le conseil du collège de théologie protestante (cf. convention, chapitre 3).

Article 6: Admission avec exigences supplémentaires

¹Si le Bachelor obtenu n'est pas rattaché à la branche d'études "théologie", la direction du partenariat peut proposer l'admission avec exigences supplémentaires, sous réserve de l'article 7 ci-après. Celles-ci ne doivent pas dépasser 30 crédits ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*).

²Les modalités de réalisation du programme de mise à niveau ainsi que les délais sont établis par la direction du partenariat et indiqués par écrit à l'étudiant par le doyen de sa Faculté d'inscription.

³Si les exigences supplémentaires ne sont pas réalisées dans les délais impartis, l'étudiant est éliminé du cursus conformément à l'article 19 ci-après.

Article 7: Admission avec conditions préalables

¹Si l'étudiant n'est pas titulaire d'un Bachelor d'une Haute Ecole Universitaire suisse (article 5, lettre b) ou si le Bachelor n'est pas rattaché à la branche d'études "théologie", la direction du partenariat peut proposer l'admission avec conditions préalables qui ne doivent pas dépasser 60 crédits ECTS.

²Les modalités de réalisation du programme de mise à niveau ainsi que les délais sont établis par la direction du partenariat et indiqués par écrit à l'étudiant par le doyen de sa Faculté d'inscription.

³Si les conditions préalables ne sont pas réalisées dans les délais impartis, la décision d'admission est révoquée.

Article 8: Équivalences

¹Un étudiant ayant antérieurement reçu une formation de niveau Master, reconnue dans un domaine d'études proche du cursus d'études du Master en théologie, ou étant titulaire, dans un autre domaine d'études, d'un grade universitaire reconnu, peut obtenir des équivalences, conformément aux règles prévalant au sein de l'Université dans laquelle il est immatriculé.

²Sur la base de la politique définie par le conseil du collège de théologie protestante, la direction du partenariat est habilitée à préavis les demandes d'équivalences à l'intention de la Faculté du lieu d'immatriculation du candidat.

³En principe, au moins 90 crédits ECTS sur les 120 requis pour l'obtention du Master, doivent être acquis dans le cadre du cursus d'études du Master en théologie, dont les crédits liés au travail de mémoire.

Article 9: Immatriculation et droits d'inscription

¹L'immatriculation et l'admission sont prononcées par les instances compétentes de l'Université d'immatriculation, sur préavis de la direction du partenariat.

²Chaque étudiant est immatriculé auprès de l'une des Universités partenaires et inscrit dans la Faculté correspondante. Il s'acquitte des droits fixés par cette seule Université.

³Si l'étudiant s'inscrit au Master, ou à une mise à niveau préalable, lors d'une année académique impaire (par exemple : automne 2017-printemps 2018), il sera immatriculé à l'Université de Lausanne. S'il s'inscrit lors d'une année académique paire (par exemple : automne 2018-printemps 2019), il sera immatriculé à l'Université de Genève.

⁴En dérogation à l'alinéa précédent, les étudiants qui ne sont admissibles que dans l'une des Universités partenaires ou qui ont obtenu une bourse d'études liée à l'une des Facultés partenaires peuvent être immatriculés dans l'Université dont ils remplissent les conditions d'immatriculation ou dans laquelle ils pourront bénéficier de leur bourse.

⁵Une fois admis dans le cursus ou dans la mise à niveau préalable, l'étudiant accomplira l'entier de son Master en restant immatriculé dans la même Université, y compris après reprise du cursus suite à une éventuelle période d'exmatriculation.

⁶L'étudiant obtient le statut d'étudiant externe/en mobilité auprès de l'Université partenaire du programme.

CHAPITRE 3 : Programme d'études

Article 10: Durée des études et crédits ECTS

¹Le Master en théologie correspond à 120 ECTS. Le plan d'études est organisé de manière à permettre l'obtention de 60 crédits ECTS par année d'études à plein temps.

²La durée normale des études est de 4 semestres, la durée maximale est de 6 semestres. Un dépassement de cette durée entraîne l'élimination du cursus.

³La durée maximale des études est réduite proportionnellement pour les étudiants au bénéfice d'équivalences. Elle est rallongée proportionnellement si des exigences supplémentaires à réaliser au cours du cursus ont été imposées (art. 6).

⁴Sur demande écrite de l'étudiant et pour de justes motifs, la direction du partenariat peut accorder une dérogation à la durée maximale des études. Dans ce cas, la prolongation accordée ne peut pas excéder 2 semestres.

Article 11 : Études à temps partiel

¹L'étudiant qui souhaite accomplir son Master à temps partiel doit en faire la demande motivée conformément aux règles en vigueur dans l'université d'immatriculation.

²Les motifs pris en compte sont les suivants:

- motifs d'atteinte à la santé
- motifs d'ordre familial

- motifs d'ordre professionnel
- projets personnels.

³La lettre de motivation doit être accompagnée des justificatifs officiels et spécifiques aux motifs invoqués (notamment: certificat médical, livret de famille, lettre de l'employeur, dossier décrivant le projet personnel).

⁴Chaque semestre d'études à temps partiel correspond à 15 crédits ECTS. La durée normale des études à temps partiel est de 8 semestres; la durée maximale est de 10 semestres. Un dépassement de cette durée entraîne l'élimination définitive du cursus.

⁵Une dérogation à la durée maximale des études peut être obtenue conformément au présent alinéa ou aux règles prévalant au sein de l'université dans laquelle l'étudiant est immatriculé. La direction du partenariat préavise alors la décision du doyen. En cas de prolongation de la durée maximale des études, la prolongation accordée ne peut pas excéder 2 semestres.

⁶Il n'est pas possible de passer d'un régime d'études à temps plein à un régime d'études à temps partiel pendant le cursus d'études du master y compris après une période d'exmatriculation.

Article 12: Congé

Les étudiants qui souhaitent interrompre momentanément leurs études peuvent demander un congé conformément aux règles prévalant au sein de l'université dans laquelle ils sont immatriculés. La direction du partenariat préavise alors la décision du doyen.

Article 13: Structure du cursus

Le Master en théologie propose des enseignements dans les sept branches constitutives des études en théologie protestante :

1. Ancien Testament / Bible hébraïque (AT)
2. Nouveau Testament (NT)
3. Histoire du christianisme (HC)
4. Théologie systématique (TS)
5. Éthique (Eth)
6. Théologie pratique (TP)
7. Sciences des religions (SR)

Le cursus du Master en théologie est constitué de 90 crédits ECTS d'enseignements et d'un mémoire de 30 crédits ECTS. Les 90 crédits ECTS d'enseignement sont organisés en 7 modules. Les 6 premiers modules, de 12 ECTS chacun, correspondent à 6 branches choisies par l'étudiant (Branches A à F). Le 7^e module, de 18 ECTS, est constitué d'enseignements à option.

Article 14: Plan d'études

¹Le plan d'études précise sous quelle forme sont dispensés les enseignements (cours, séminaires, cours-séminaires, recherches personnelles dirigées, etc.) et selon quelles modalités ils sont évalués (examen, validation notée ou non notée, etc.).

²Il précise également si les enseignements sont obligatoires ou à option, si les enseignements peuvent être pris à distance ou seulement en présence.

³La répartition des crédits ECTS rattachés aux enseignements (y compris le mémoire) figure dans le plan d'études.

⁴Le plan d'études est approuvé par les instances compétentes de chacune des Universités partenaires.

CHAPITRE 4: Évaluations

Article 15: Généralités

¹Chaque enseignement est évalué isolément.

²Les enseignements faisant l'objet d'une évaluation notée reçoivent une note allant de 1 à 6, la note minimale de réussite étant 4, la meilleure note étant 6. Seule la fraction 0.5 est admise.

³La note 0 est réservée pour les absences non justifiées aux examens, pour les cas de fraude, de tentative de fraude, ou de plagiat. Elle entraîne l'échec de l'évaluation. Pour le surplus, les règles en matière de fraude ou de plagiat de l'Université d'immatriculation et de la Faculté d'inscription s'appliquent.

⁴Toutes les évaluations (validations, examens) ont lieu en présence, en principe, dans la Faculté dispensatrice de l'enseignement. Les évaluations sont gérées et leur résultat notifié aux étudiants selon le calendrier et les procédures en vigueur dans la Faculté où celles-ci ont lieu.

Article 16: Inscription, retrait et défaut aux évaluations

¹Chaque étudiant s'inscrit aux enseignements et aux évaluations du Master auprès de son Université d'immatriculation et auprès de l'Université à laquelle est rattaché l'enseignement concerné selon les modalités et les délais d'inscription propres à chaque Université. Ceux-ci font l'objet d'une récapitulation par la direction du partenariat et sont publiés sur le site du collège de théologie protestante.

²Pour chaque enseignement qui offre cette alternative, l'étudiant s'inscrit en précisant la modalité en présence ou à distance.

³Une inscription ne peut être retirée ou modifiée sans justes motifs dûment attestés. Une demande de retrait ou de modification doit être adressée par écrit à la direction du partenariat.

⁴Le candidat qui ne se présente pas à un examen pour lequel il est inscrit obtient la note 0 à moins qu'il ne justifie son défaut sans délai auprès de la direction du partenariat. Seuls de justes motifs dûment attestés peuvent être acceptés. Pour les cas de maladie ou d'accident, un certificat médical doit être présenté, en principe, dans les 3 jours.

Article 17: Mémoire de Master

¹Le mémoire porte sur un sujet choisi dans l'une des branches où l'étudiant aura suivi et réussi au moins deux cours-séminaires principaux. Le mémoire doit être réalisé sous la direction d'un enseignant d'une Haute école universitaire, titulaire du grade de docteur et agréé par la direction du partenariat. Le mémoire résulte d'une recherche originale. Il fait l'objet d'une défense orale publique, ayant lieu dans la Faculté à laquelle est rattaché le directeur de mémoire, durant une session d'examens ou de manière anticipée.

²Le jury est composé au moins du directeur du mémoire et d'un autre enseignant agréé par la direction du partenariat.

³Le mémoire et la défense du mémoire font l'objet d'une note unique. Les 30 crédits du mémoire sont acquis lorsque cette note est égale ou supérieure à 4. Si la note est inférieure à 4, le jury fixe les conditions de présentation d'une seconde version du mémoire et une nouvelle défense est organisée. Un second échec est éliminatoire.

⁴Le mémoire doit être archivé selon les règles qui prévalent dans l'Université d'immatriculation.

Article 18: Conditions de réussite des évaluations

¹L'enseignement évalué par une validation notée ou un examen est réussi si la note obtenue est égale ou supérieure à 4. Les crédits ECTS rattachés à cet enseignement sont alors attribués.

²L'enseignement évalué par une validation non notée est réussi lorsque la validation est réussie. Les crédits ECTS rattachés à cet enseignement sont alors attribués.

³Lorsqu'une évaluation est réussie (note égale ou supérieure à 4 ou validation non notée réussie), elle ne peut pas être présentée en seconde tentative.

⁴Lorsqu'une évaluation est échouée (note inférieure à 4 ou validation non notée échouée), elle doit être présentée en deuxième tentative.

⁵En cas d'échec à l'examen d'une recherche personnelle dirigée (RPD), la seconde tentative est basée sur la même recherche.

⁶En cas d'échec à une validation notée ou non notée, l'enseignant responsable fixe les modalités d'une seconde tentative. Celle-ci doit avoir été effectuée au plus tard à la fin de la session d'examen du semestre suivant celui où a été donné l'enseignement. Cette règle est valable autant pour le temps plein que pour le temps partiel.

⁷La réussite du MTh est subordonnée à la réussite de ces évaluations. Une tolérance est toutefois accordée pour des évaluations en échec totalisant au maximum 9 crédits ECTS.

⁸Pour toutes les évaluations, le nombre maximal de tentatives est de deux. Le second échec est éliminatoire sous réserve de la tolérance de 9 ECTS mentionnée à l'alinéa précédent.

CHAPITRE 5: Obtention du grade

Article 19: Édition du titre et supplément au diplôme

¹La Maîtrise universitaire en théologie / Master of Theology est décernée lorsque le candidat a satisfait aux exigences du règlement et du plan d'études.

²Le doyen de la Faculté d'inscription sollicite l'émission du titre et du supplément au diplôme auprès des instances administratives concernées de son Université.

³Le titre comporte les logos des Universités partenaires. Il est signé par les doyens des Facultés partenaires et les recteurs des Universités partenaires.

Article 20: Élimination

¹Est éliminé du cursus l'étudiant qui ne peut plus remplir les conditions d'acquisition des crédits selon le règlement et le plan d'études, suite:

- a) à un échec définitif à une évaluation sous réserve des dispositions de l'article 18, al. 6 et 7;
- b) au dépassement de la durée des études telle que définie par le présent règlement (art. 10 – études à temps complet ou art. 11 – études à temps partiel);
- c) à un échec aux exigences supplémentaires fixées lors de son admission, conformément à l'article 6, alinéa 3.

²La décision d'élimination du cursus est prise par le doyen de la Faculté d'inscription sur la base d'un préavis de la direction du partenariat et est notifiée à l'étudiant par le doyen de sa Faculté d'inscription.

³Le doyen de la Faculté d'inscription peut tenir compte des situations exceptionnelles attestées par des documents officiels probants, sur la base d'un préavis de la direction du partenariat.

Article 21: Procédures de recours ou d'opposition

¹Les décisions prises en application du présent règlement émanent de la direction du partenariat sauf si le présent règlement le prévoit autrement.

²Dans tous les cas, les décisions prises en application du présent règlement indiquent les délais et les voies de recours ou d'opposition en vigueur dans l'Université d'immatriculation. Le recours ou l'opposition est instruit par l'instance compétente en demandant, le cas échéant, la détermination de la Faculté responsable de l'enseignant concerné.

CHAPITRE 6: Dispositions finales

Article 22: Dispositions transitoires et champ d'application

¹Le présent règlement d'études abroge et remplace le règlement d'études de la Maîtrise universitaire en théologie du 14 septembre 2015 conjointe aux Universités de Genève et de Lausanne sous réserve de l'alinéa suivant. Il s'applique à tous les nouveaux étudiants dès son entrée en vigueur.

²Il s'applique également à tous les étudiants inscrits selon le règlement d'études de la Maîtrise universitaire en théologie du 14 septembre 2015. L'ensemble des crédits validés dans le cadre de la Maîtrise universitaire en Théologie 2015 leur est reconnu. Un étudiant a cependant la possibilité d'adresser une demande écrite et motivée jusqu'au 1^{er} octobre 2016 à la direction du partenariat s'il désire rester soumis au règlement de septembre 2015. La direction du partenariat peut accorder de telle dérogation si l'offre de cours est suffisante pour permettre à l'étudiant de terminer son cursus selon les délais normaux. Le règlement d'études de la Maîtrise universitaire en théologie du 14 septembre 2015 demeure alors applicable à titre transitoire jusqu'à la fin de son cursus d'études.

³En dérogation à l'article 9, alinéa 3 du présent règlement, durant la seule année académique 2016-2017, un nouvel étudiant peut s'immatriculer librement à l'Université de Genève ou à l'Université de Lausanne.

Article 23: Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur avec effet au 18 septembre 2017.

Article 24: Fin du cursus

¹Si l'une des Universités partenaires souhaite mettre fin à sa collaboration, il lui appartient d'en informer l'autre, au moins une année académique au préalable.

²En cas de retrait d'une des institutions partenaires ou de non-reconduction de la Convention entre l'Université de Genève et l'Université de Lausanne relative au partenariat en théologie protestante du 1^{er} août 2015, les cursus en cours doivent pouvoir arriver à leur échéance.

³Les Universités partenaires s'engagent à trouver une solution pour les étudiants n'ayant pas terminé leurs études à la fin de la durée normale du cursus à temps partiel.